



**FEUILLE DE ROUTE 2024-2028
POUR FAIRE VIVRE
LA DÉMOCRATIE PERMANENTE**

Rapporteure : Laure DAVIOT-BEN MUSTAPHA

**Délibération
Séance plénière du 18 décembre 2023**

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu l'avis des 4 commissions en date des 5 et 6 décembre 2023,

Vu l'avis du Bureau en date du 11 décembre 2023,

Madame Alicia MAINFERME, oratrice entendue,

DÉLIBÈRE

Avis adopté à la majorité.

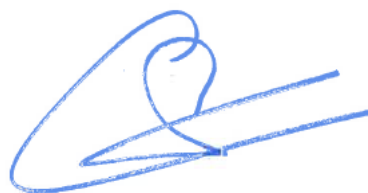
Vote :

Pour : 45

Contre : 2

Abstention : 39

Ne prends pas part au vote : 2

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a short vertical stroke.

Le Président du CESER Centre-Val de Loire
Éric CHEVÉE

Dans cette quête d'une démocratie permanente et active, la Région Centre-Val de Loire s'attèle à poursuivre la démarche engagée lors de la précédente mandature et à aller au-delà, cherchant à insuffler une nouvelle énergie dans l'engagement citoyen. Comment, dès lors, embarquer toujours plus les citoyennes et citoyens, les inviter à s'impliquer activement, et susciter un désir continu de participation ?

L'enjeu réside dans la cohérence du lien fait entre les aspirations des citoyennes et citoyens et les actions concrètes mises en place par l'exécutif régional. Il est impératif de donner aux citoyennes et citoyens les moyens d'influencer la décision, de manière qu'elle et il se sentent non seulement écouter mais également actrice et acteur à part entière du devenir de leur région.

Dans ce contexte, le CESER salue cette nouvelle feuille de route qui s'affirme comme un cadre directeur jusqu'à la fin du mandat régional, énonçant des aspirations fortes pour la démocratie en Centre-Val de Loire. Elle se positionne comme le prolongement logique de l'Acte I avec des axes d'amélioration « pour faire vivre la Démocratie Permanente » appréciés par le CESER. Au travers de cette feuille de route, le Conseil régional a l'intention d'une communication transparente et accessible à toutes et tous, de développer les mécanismes de participation, de renforcer l'écosystème régional agissant en faveur de la vie démocratique et la participation citoyenne.

Cependant, il manque à ce regard rétrospectif posé sur l'Acte I une évaluation approfondie pour disposer d'une meilleure compréhension des réussites, des lacunes et des manquements, afin d'enrichir judicieusement l'action régionale des quatre prochaines années sur le sujet.

1. L'élaboration de la feuille de route régionale : une place inédite pour le CESER

L'acte II de la démocratie permanente se distingue par une approche particulièrement inclusive et englobante de l'ensemble des acteurs où chacune et chacun y trouvent facilement sa place. Ce processus permet de penser qu'un réseau est réellement en train de se former et le CESER salue l'animation habile et ouverte de la Région. Les représentants du CESER au Comité de suivi de la Démocratie permanente ont participé à l'élaboration de la feuille de route en bâtissant (avec tous les membres) progressivement une pratique de la co-construction. Cela n'a pas été sans s'interroger sur le périmètre, les limites et les conséquences. De ce point de vue, l'expérience

enrichissante vécue par le CESER depuis le début de la mandature mérite d'être capitalisée au profit de l'ensemble des conseillères et conseillers.

Il apparaît nécessaire pour le CESER de parvenir à une articulation réussie entre notre participation à un processus de co-construction et notre capacité à élaborer en interne des positions préservant le caractère démocratique d'une assemblée, posant aussi la question des bonnes conditions données aux conseillères et conseillers pour exercer leur mandat. C'est le défi proposé à la prochaine mandature.

2. Une feuille de route appelant à une action délibérée et continue

Cette feuille de route repose sur deux axes d'intervention :

- Structurer et enrichir l'écosystème régional favorable à la vie démocratique et à la participation citoyenne.
- Favoriser le dialogue avec les citoyens et les acteurs du territoire et permettre la participation du plus grand nombre

dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques régionales.

Elle fait état d'un grand nombre d'actions déjà mises en place et de pistes d'actions à venir. La multiplicité des initiatives doit être coordonnée de manière à assurer leur cohérence.

L'intérêt crucial de ne pas saucissonner un processus de participation réside dans la préservation de la cohérence et de la continuité. Le CESER invite les élus et élus et l'administration à traiter la participation comme un ensemble intégré plutôt que de la fragmenter afin de favoriser une compréhension holistique des enjeux et encourager une implication plus engagée des citoyennes et citoyens. Il s'agit là de permettre aux citoyennes et citoyens de disposer d'une vision d'ensemble, de l'acculturation à l'évaluation d'une politique publique, renforçant ainsi l'impact et la pertinence des décisions prises. Cela garantit également une participation plus authentique, évitant la perte de sens qui peut résulter de l'isolement de certaines étapes du processus.

Par ailleurs, il est primordial pour le CESER de souligner que la feuille de route ne doit pas être statique. Elle est une invitation à l'adaptabilité, à l'innovation, et à la collaboration constante entre la Région et les acteurs du territoire et les habitantes et habitants. La réussite de cette démarche ne se mesurera pas seulement à l'atteinte des objectifs définis, mais aussi à la capacité à évoluer en réponse aux besoins émergents et aux aspirations citoyennes.

En ce sens, la démocratie participative doit permettre d'aborder de front les enjeux du monde de l'entreprise et, en particulier lorsqu'il s'agit d'accompagner les entreprises en difficulté. La Région peut jouer un rôle crucial en facilitant la transition vers de nouveaux modèles économiques durables.

D'autre part, les outils destinés à faciliter le lien entre les citoyennes et citoyens et l'exécutif régional jouent un rôle essentiel. Il est impératif de dépasser les réserves concernant les plateformes numériques en s'assurant qu'elles soient perçues comme de véritables canaux de dialogue et non pas simplement des instruments de prise de température. La prudence est de mise, et il est important de s'interroger sur leur capacité réelle à toucher

toutes les citoyennes et tous les citoyens de manière équitable.

Les Maisons de la Région, bien qu'elles renforcent la présence du Conseil régional dans les territoires, auront tout intérêt à permettre d'établir des liens réels de proximité entre les élus et élus régionaux et les habitantes et habitants et ce en-dehors de tout enjeu politique.

Parmi ces outils figurent également l'initiative novatrice de notre CESER, la saisine citoyenne. Cet outil d'interpellation à disposition des citoyennes et citoyens pourrait être promu activement par le Conseil régional en tant que force de relais.

De façon plus classique mais peu usitée, l'exécutif régional devrait activer les mécanismes de saisine institutionnelle aboutissant à l'élaboration d'études par le CESER sur des questions de fond. Ce serait une manière de reconnaître les compétences et expertises spécifiques du CESER ainsi que sa capacité à répondre à des commandes pour un appui efficace à la décision. Et pour aller plus loin, il serait alors souhaitable d'instaurer une méthode permettant au CESER de savoir si son travail a été utile et comment cela s'est traduit concrètement.

La prochaine étape consiste à définir un plan d'actions concret rendant opérationnelles les orientations générales de la feuille de route. Ce plan doit être conçu avec une approche inclusive, intégrant les contributions variées des citoyennes et citoyens et des parties impliquées (associations, syndicats et notamment syndicats de salariées et salariés, collectivités, institutions, ...). Il devra aborder des aspects pratiques tels que les mécanismes de participation, les échéances, les ressources nécessaires et les indicateurs d'évaluation. Le CESER précise qu'il est nécessaire de proportionner le budget alloué aux ambitions à mettre en œuvre. Une analyse approfondie de la cohérence entre les ambitions de la feuille de route et les moyens financiers disponibles est essentielle pour éviter des écarts préjudiciables à la mise en œuvre efficace des actions prévues.

3. Renforcer la gouvernance participative : un appel à l'implication citoyenne dans l'évaluation de la feuille de route

Au-delà d'une planification rigoureuse, le succès de la mise en œuvre de la feuille de route dépend également d'un suivi évaluatif. Les modalités de gouvernance figurant dans le rapport, notamment la création d'un groupe dédié au suivi et à l'évaluation, semblent judicieuses.

Néanmoins, il est impératif pour le CESER d'associer activement les citoyennes et citoyens à la démarche d'évaluation. Leur implication directe dans l'évaluation renforce la légitimité du processus et garantit une vision plus complète des retombées de la feuille de route. La transparence et l'inclusivité sont ainsi renforcées, contribuant à instaurer une confiance accrue entre les institutions régionales et les citoyennes et citoyens.

Le projet du « DémoMètre », opéré par l'association Démocratie Ouverte, est une initiative louable de la Région Centre-Val de Loire. En devenant une région pionnière aux côtés de l'Occitanie, la Région montre son

engagement à renforcer la qualité démocratique et à favoriser la transparence vis-à-vis des citoyennes et citoyens.

Cette initiative, faisant preuve d'innovation démocratique, ne saurait suffire à la démarche d'évaluation. L'évaluation participative avec les usagers est très peu développée et sa légitimité est d'autant plus questionnée. Le CESER, en tant qu'assemblée consultative régionale, réalise un suivi des politiques publiques régionales à travers les saisines pour avis du Conseil régional. Cependant, pour une approche complémentaire au travail du CESER, le CESER trouve opportun la mise en place d'une commission d'évaluation citoyenne. Elle permettrait une meilleure connaissance du terrain et du vécu des usagers par la Région (élues/élus et techniciennes/techniciens) et une meilleure appréciation par les usagers des difficultés de mise en œuvre des politiques régionales. Elle serait composée d'habitantes et d'habitants tirés au sort et/ou volontaires.

4. Perspectives d'évolution pour la prochaine mandature : quelle continuité ?

Fort de l'expérience acquise au cours de la mandature 2018-2024 en matière de démocratie participative (organisation d'ateliers, conduite d'enquêtes, réponse à des saisines citoyennes), le CESER doit consolider les bases, diffuser cette culture et apporter un élan encore plus volontariste.

Dans ce contexte, il est souhaitable que la future gouvernance du CESER se dote d'une feuille de route à partir des conclusions d'une auto-saisine actualisant notre document support « Vers la démocratie permanente », pour s'interroger sur les pratiques de participation que le CESER entendra développer auprès des citoyennes et citoyens dans le cadre de ces travaux.

A ce titre, un préalable pourrait être la transmission, la diffusion et la mise en débat des positions du CESER en matière de participation citoyenne, et particulièrement auprès des nouvelles conseillères et des

nouveaux conseillers pour faciliter leur approche sur le sujet.

Un autre enjeu consiste à trouver la bonne articulation entre les Conseils de développement et le CESER. Ils constituent de véritables points d'ancrage territorialisés sur lesquels le CESER peut s'appuyer pour alimenter ses travaux (ex. : le SRADDET). Il s'agirait de construire non seulement une philosophie commune mais aussi une méthodologie de coopération, et cette démarche semble plus opportune à échelle départementale. Les maisons de la Région pourraient faciliter une telle organisation.

Enfin, un lien doit impérativement être établi entre la section Evaluation du CESER et le groupe de suivi Evaluation annoncé par la Région afin d'atteindre les objectifs de transparence de la politique régionale de démocratie permanente.

CONCLUSION

En mettant en avant une collaboration énergique et constructive au sein du réseau régional de la démocratie permanente, les membres du CESER faisant partie de ce réseau tiennent à promouvoir l'évènement régional « Pop'Up citoyenneté » qui se tiendra les 9 et 10 février 2024 à l'Antre Peaux situé à Bourges et au cours duquel le CESER prendra part à l'animation.

INTERVENTIONS DES GROUPES



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 18 DECEMBRE 2023

Avis du CESER relatif à : FEUILLE DE ROUTE 2024-2028 POUR FAIRE VIVRE LA DEMOCRATIE PERMANENTE

Intervention de Monsieur : Laurent BÉNÉTEAU

Au nom du groupe : CGT

Madame la Vice-Présidente,

Monsieur le Président du CESER,

Monsieur le Rapporteur,

Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères,

La démocratie est une valeur portée par la **CGT**, elle permet de rendre les citoyen-es acteur-trices, décideur-ses des politiques qu'ils-elles considèrent nécessaires pour l'intérêt général.

Pour cela, au-delà des processus électoraux, il est nécessaire de mener des concertations, des évaluations avec eux-elles.

C'est ainsi que le Conseil Régional souhaite, selon sa feuille de route, une communication transparente et accessibles à toutes et tous, avec l'objectif de développer des mécanismes de participation, de renforcer l'écosystème régional agissant en faveur de la vie démocratique et la participation citoyenne.

Il faut préciser, que pour mettre en œuvre une politique publique, il est indispensable d'avoir des financements. Sur ce point, il faut admettre que le CESER doit continuer ses débats sur ce sujet car si au sein de cette instance, nous partageons très souvent les constats, il est plus difficile de se mettre d'accord sur les questions de financement et de politique fiscale.

Mais pour que ces débats et les principes démocratiques opèrent, il faut que les moyens soient alloué-es à tous les conseiller-es. Ainsi, la **CGT** se satisfait que le CESER questionne sur « les bonnes conditions » données aux conseiller-es pour exercer leur mandat.

Pour la **CGT**, la création du statut de conseiller-res est donc un objectif à atteindre où les salarié-es doivent obtenir des droits opposables à leurs employeurs avec y compris leur participation au financement d'une démarche démocratique au service de l'intérêt général. Les élu-es de la République sont aussi des acteurs indispensables pour porter cette exigence.

Dans le cadre des politiques publiques, la **CGT** n'oublie pas la place des salarié-es qui ont à les mettre en œuvre. A ce titre, nous avons souligné dans notre intervention du CESER de février 2023 sur ce thème de la démocratie permanente, que les syndicats de salarié-es avaient toute leur place et nous faisons le constat que la Région ne les sollicitait pas pour participer aux discussions. Dans le cadre de la feuille de route qui nous est présentée, si la Région réitère son engagement envers les syndicats comme « activateurs de citoyenneté », la **CGT** note que cela ne se traduit pas concrètement par leur intégration dans le réseau d'acteurs engagés sur les questions démocratiques et citoyennes.

Ainsi, dans le cadre de la politique publique des transports, qui rappelons-le est le budget le plus important de la région, la **CGT** est certes intégrée dans le Comité des Partenaires mais elle demande aussi que les Organisations Syndicales des salarié-es du ferroviaire le soient dans les Comités de suivi des dessertes ferroviaires.

Si le CESER reprend à son compte l'idée que les syndicats de salarié-es doivent faire partie intégrante de la démarche démocratique, la **CGT** note que la recherche de consensus nécessite encore de débattre des moyens qu'ils doivent avoir pour être reconnus comme acteurs majeurs œuvrant pour l'intérêt des salarié-es mais aussi l'intérêt général.

La **CGT** le redit, renforcer la citoyenneté c'est aussi donner des pouvoirs aux salarié-es afin qu'ils-elles puissent, avec leurs représentant-es, s'opposer aux stratégies patronales qui, confrontées aux injonctions économiques et financières des marchés sur lesquels elles opèrent, se trouvent souvent en contradiction, notamment, avec leur affichage de politique RSE.

La démocratie est un enjeu fondamental pour préserver une société en paix, capable de partager, d'accepter la diversité d'opinions. La réflexion doit aller plus loin pour intégrer toutes les composantes de la société, y compris celles et ceux qui participent largement au financement des politiques publiques à savoir les salarié-es qui sont des consommateur-trices, des contribuables et des acteurs de la mise en œuvre de politiques publiques.

La **CGT** s'abstiendra sur cet avis mais les discussions semblent avancer dans le bon sens au sein de notre assemblée.

Pour finir, la **CGT** souhaite alerter le CESER et interpelle la Région sur la situation de l'entreprise Impériaux Wheels dans l'Indre, dont les représentant-es des salarié-es viennent d'apprendre qu'une procédure d'alerte économique est en suspension.

Nous nous souvenons toutes et tous de l'histoire débutée en 2022 qui a conduit à ce que la Région entre au capital à hauteur de 22%. Ce n'est pas moins de 60M€ d'argent public qui ont été injecté pour une reprise économique avec objectif de transformer sa production.

Nous ne pouvons accepter que l'argent public soit englouti sans que les Pouvoirs Publics ne ripostent et posent des injonctions aux dirigeants, aux actionnaires sans scrupules, sans état d'âme vis-à-vis des hommes et des femmes et de leurs familles que leur stratégie financière pousse au désespoir.

Pourtant, les mots « bienveillance – collaborateurs - bien-être - engagement... » sont inscrits dans leur feuille de route, mais il faut croire que nous ne devons pas avoir la même définition !

La **CGT** souligne qu'une délégation de représentant-es des salarié-es a été reçu par le vice-président GRICOURT. Cependant, la **CGT** demande une intervention ferme du CESER auprès du Conseil Régional, et de l'Etat, afin que les salarié-es avec leurs représentant-es continuent à être reçu-es et leurs dirigeants soient convoqués afin d'évaluer la situation.

SEANCE PLENIERE DU CESER du 18 DECEMBRE 2023

Avis du CESER relatif à : Démocratie permanente

Intervention de Monsieur Patrick Ugarte : pour Monsieur Pierre CHEZALVIEL

Au nom du groupe Entreprise et Indépendants : GEI

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,
Mon intervention au nom de M Pierre Chezalviel, membre de notre GEI et empêché,

Cet engagement renouvelé pour faire vivre la démocratie permanente en Région s'inscrit dans la logique de l'Exécutif de promouvoir des dispositifs favorisant la participation des citoyens pour enrichir et aider à la conception et à l'amélioration continue des politiques publiques. Vaste sujet qui a déjà fait l'objet d'un plan d'actions en 2018 et qui est réactivé aujourd'hui dans cette nouvelle feuille de route, les résultats espérés n'étant certainement pas au rendez-vous.

On reprend donc dans un cadre général bien construit une culture de la participation citoyenne, des cadres d'échanges clairs, une mobilisation pour la diversité des participants, le tout dans des débats innovants doublés d'une évaluation source d'améliorations.

L'ambition de l'Exécutif est louable mais le fossé qui se creuse chaque jour avec les citoyens augure d'avancées modestes mais nécessaires.

Par le passé en Octobre 2017 le rapport du CESER « La démocratie permanente » document très complet au niveau du constat mais également sur les différentes définitions de cet environnement avait souhaité une démarche ascendante qui part de la parole individuelle vers la parole collective filtrés par l'intérêt général permettant une prise de décision par les Exécutifs. Dans la nouvelle feuille de route c'est l'inverse en ce sens que c'est le Conseil Régional qui s'adresse aux paroles individuelles et collectives donc dans une démarche descendante qui a peu de chance de mobiliser les citoyens au-delà des participants habituels que l'on retrouve dans tous les débats.

Il serait nécessaire de rétablir la confiance dans la vie démocratique, les « diseurs » devraient devenir des « faiseurs » pour intéresser les citoyens et les inciter à participer à la démocratie dite permanente.

Enfin nous sommes très attachés à la Démocratie Représentative et ce sont nos Représentants qui doivent s'obliger à renforcer les liens avec les populations afin d'en extraire les aspirations profondes pour les mettre en œuvre. Certes les démarches engagées dans le cadre de ce rapport peuvent permettre des avancées et les démocraties participative, permanente et citoyenne ne sont que des processus au service de la démocratie représentative.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 18 DECEMBRE 2023

Communication du CESER relatif à la feuille de route 2024 2028 pour faire vivre la démocratie

Intervention de Mme Patricia LAUPIN

Au nom du groupe FORCE OUVRIERE

Madame la Vice-Présidente du Conseil Régional, Monsieur le Président du CESER, Mme la Rapporteuse, cher(e)s collègues,

Le groupe Force ouvrière FO défend le principe de Démocratie participative et permanente mais regrette qu'il ne se présente souvent qu'avec des débats et annonces mais finalement peu suivi d'effets concrets et durables.

Ce constat avait été remonté au sein du CESER où l'idée que l'instance serve aussi de relai partagé avec d'autres instances, comme les CODEV et autres collectifs. Il s'est peu développé avec quelques réunions de présentation de nos activités mais il n'est pas repris en compte dans la feuille de route comme élément fort à poursuivre.

Dans le cadre de cette communication nous regrettons que le groupe de travail n'ait pas eu le temps de développer un positionnement collectif pour l'élaboration de la feuille de route. La période de fin de mandat l'explique sans doute.

Aucun enjeu de participation partagée avec d'autres corps intermédiaires, alors que nos publications antérieures le stipulaient, n'est fixé pour mise en œuvre. Pour nous, l'apport complémentaire de représentations locales doit être le plus large possible et ne pas se limiter à une sélection d'organisation sous le couvert de la jeunesse.

Nous considérons que la feuille de route devrait présenter des thèmes de débats majeurs partageables et ceci avec une finalité de modalités concrètes. Consolider des préconisations de projets envers les élus régionaux répond à nos prérogatives. Pour nous, cela consiste à mener des échanges et fixer quelques modes opératoires pour développer les thèmes choisis (exemple rencontres sur site, partage de documents, débats).

Notre groupe FO est attentif à ce que les idées de démocratie « directe » « participative » « pétitionnaire » ou encore les pratiques référendaires ne soient pas opposées à la démocratie représentative parlementaire ou utilisée pour étouffer la liberté syndicale.

Concernant l'évaluation et des actions pour forcer la réaction de la Région, nous souhaitons que le CESER reste une instance de consensus avec des bases constructives mais pas une structure à dépôt de réclamations de quelques groupes.

Nous sommes conscients que cette communication doit déterminer les suites à donner pour le futur mandat à venir,

Aussi le groupe FO garant de la démocratie représentative, reste ouvert à toute forme de complémentarité participative en faveur de l'intérêt général mais, dans le cas présent

FO s'abstiendra sur l'orientation présentée par l'avis du CESER encore trop évasive en regard du rapport régional.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 18 DECEMBRE 2023

Avis du CESER relatif au projet de rapport « Plan d'action démocratie permanente »

Intervention de Monsieur Jean-Paul CARLAT

Au nom du groupe CFDT

Monsieur le Président, Monsieur Madame le Vice-président(e), chers collègues,

La Région soutient la participation aux politiques publiques pour faire vivre une démocratie vivante. Bien évidemment la CFDT soutient cette volonté de démocratie participative, ouverte et soutenue dans les domaines de l'éducation et de la formation, dans tous les territoires régionaux, en faisant la promotion de l'innovation et de l'expérimentation, en cherchant à impliquer le plus grand nombre de citoyens. Cependant, la méthode et la communication souffrent d'un manque de clarté paradoxale.

La volonté politique gagnerait à être exposée en termes plus compréhensibles pour l'ensemble des citoyens : les « *Fresques démocratiques et les défis citoyens pour le climat déclinés en plusieurs thématiques* » sont de jolies formules mais sur quelles actions concrètes débouchent-elles ? *Germine's, la transformation managériale MAD 'IN* , le déploiement de l'outil « *Gestion de la relation Usagers* » , le programme *Let 'Go for climate, le live streaming for climate* , l'*Open data* , le site *Yep'S* et le *Climate data Club* mériteraient d'être francisés et les consultants produisant ces anglicismes invités à suivre le programme « FAC Facile à Comprendre ».

La multiplication des assemblées consultatives aux coté du Ceser et du CRJ, comme d'autres instances constituées, n'affaiblit-il pas l'expression de ces assemblées ? En matière de mobilités 30 comités locaux réussiront-ils à fonctionner ? Les élus ont-ils le temps de lire ces avis ? Un vice-président nous déclarait dans une plénière récente avant de se prononcer sur un rapport du CESER : « *c'est intéressant, je lirai votre rapport !* » Ce foisonnement d'instances ne risque-il pas au final d'affaiblir la démocratie représentative et les corps intermédiaires, syndicats de salariés et Conseil économique sans apporter une valeur ajoutée significative ?

Il est fait appel à des prestataires pour accompagner ces démarches : qui sont-ils ? comment sont-ils désignés ? Quel est sur la période écoulée le budget alloué à la politique de démocratie permanente ? Quel est le budget correspondant au plan d'action proposé ?

La démocratie exige aussi cette transparence.

L'évaluation de cette politique publique est-elle prévue ? Notamment la première COP régionale ? Qu'a-t-il été fait du rapport de la coalition du Fret Ferroviaire du Ceser et de la contribution pour atteindre les objectifs de report modal ?

La CFDT ne met pas en doute l'engagement de certains élus régionaux pour mettre en œuvre une démocratie permanente et s'assurer de la participation du plus grand nombre.

Pourtant, dans la réalité il y a parfois bien du mal à faire le tri entre ce qui relève d'une réelle volonté de participation citoyenne, d'une action de communication ou d'un alibi de concertation.

Quand nous disons cela, nous ne ciblons pas que la région bien sûr, mais aussi l'Etat les différentes instances et organismes.

Il ne se passe pas une semaine sans que la CFDT soit sollicitée pour une consultation numérique, l'envoi d'une contribution dans des délais très contraints, sur des sujets sur lesquels nos positions sont pourtant connues depuis des années, exprimées à maintes reprises. Pourtant, cette méthode ne nous a pas permis de constater d'inflexions fortes dans les politiques publiques.

Nous tenions à vous faire part de notre lassitude sur de multiples dispositifs de participations qui parfois débouchent sur bien peu de concret. Chercher à associer les citoyens et corps constitués c'est bien, prendre en compte leur avis c'est mieux !

Au travers de cette intervention sans filtre, qui, nous le redisons à nouveau ne vise pas que la Région, la délégation CFDT alerte sur les espoirs déçus que pourrait générer une politique éparpillée, exprimée en mauvais français dans un langage de consultants peu compréhensible pour la très grande majorité de nos concitoyens.

Que les choses soient claires : la CFDT est favorable à une meilleure participation citoyenne et à la construction d'une démocratie participative, mais cela suppose que cela soit mené correctement, sans arrières pensées.

L'avis de la rapporteure du CESER, dans une version plus policée que notre intervention donne quelques pistes dont il faudrait s'inspirer notamment en précisant que « L'intérêt crucial de ne pas saucissonner un processus de participation réside dans la préservation de la cohérence et de la continuité » et en rappelant qu'« il est impératif pour le CESER d'associer activement les citoyennes et citoyens à la démarche d'évaluation. ». La CFDT votera l'avis.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 18 DECEMBRE 2023

Avis du CESER relatif à l'avis démocratie permanente

Intervention de Monsieur Jean-Claude MOREAU - Confédération Paysanne

Au nom du groupe : Agriculture

Monsieur le Président, Madame la Vice-président(e), Madame la rapporteure et chers collègues,

Les Conseils de développement sont des formes territoriales prévues et organisées par la loi. Elles sont accolées à des EPCI, Pays, PNR, Aglos. La Région d'ailleurs souhaite que les CRST, négociés avec la région par le territoire x ou y, soient aussi défendus et portés par le Conseil de Développement x ou y. On les voit aussi dans les GAL nécessaires aux opérations LEADER. On peut donc rejoindre complètement le sens du paragraphe de notre avis à propos de la feuille de route « démocratie Permanente ».

Le rapport parle des codevE. A proprement parler, ce ne sont pas les Conseils de Développement, Conseils qui, à l'image du CESER, ont capacité à réfléchir aussi bien en environnement, en social au moins autant qu'en économie. La démocratie permanente c'est au plus près des territoires se soucier de cette existence et je ne fais ici que citer les paroles de notre Président. Confusion ou oubli involontaire, on ne sait, mais le rapport devrait être amendé.

J'en profite pour reprendre au bond une idée excellente qui, elle, se trouve bien dans le rapport. C'est l'idée de se servir des maisons régionales départementalisées pour servir de cadre de rencontre des Conseils de Développement entre eux et en présence de conseillers CESER mandatés à cet effet. D'une certaine façon cela a déjà été initié en Indre dans un passé récent. Je vous remercie de votre attention.

Nous voterons l'avis.



CESER

Centre-Val de Loire
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre Lentin . 45000 ORLÉANS . Tél. : 02 38 70 30 39 . Email : ceser@centrevaldeloire.fr
ceser.centre-valdeloire.fr